

I. Introduction

L'article 2 de la Constitution indique : « La langue de la République est le français ». Pendant longtemps, une vision monolingue a primé sur la société française et en particulier l'éducation : il faut attendre 1951 pour que la loi Deixonne autorise pour la première fois l'enseignement de 4 langues régionales, et plusieurs décennies pour que d'autres soient progressivement ajoutées. Plus d'un demi-siècle plus tard, en 2008, l'article 75-1 est ajouté à la Constitution, indiquant : « Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France »¹, sans pour autant définir ce à quoi correspond le terme de « langue régionale » ni préciser les orientations à suivre. Il faut attendre la loi Molac², en 2021, pour obtenir une meilleure définition des mesures de protection et promotion des langues régionales pour les collectivités territoriales.

En 1999, la perspective de ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires amène la France à devoir se doter d'une liste de ses langues régionales. Selon leur définition des langues régionales ou minoritaires, la Charte européenne ne prenait pas en compte les langues issues des flux migratoires récents, ni les langues reconnues comme langues officielles par d'autres pays. Ainsi, dans un rapport d'avril 1999 au Ministre de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Technologie et à la Ministre de la Culture et la Communication, Bernard Cerquiglini proposait la liste des « Langues de France », comprenant 75 langues de métropole, des Outre-mer ainsi que plusieurs langues dites « non-territorialisées ».

Dans le rapport, Bernard Cerquiglini ajoutait : « En tant que linguiste, le rapporteur ne peut s'empêcher de noter combien faible est notre connaissance de nombreuses langues que parlent des citoyens français. Il se permet de suggérer que la France se donne l'intention et les moyens d'une description scientifique de ses langues, aboutissant à une publication de synthèse. La dernière grande enquête sur le patrimoine linguistique de la République, menée il est vrai dans un esprit assez différent, est celle de l'abbé Grégoire (1790-1792). »³

C'est justement dans ce contexte précis que la même année, en mars 1999, a lieu la deuxième grande enquête donnant un aperçu du patrimoine linguistique de la France : l'enquête dite « Famille ». Adossée au recensement de la population de 1999, l'enquête avait pour nom complet « *Etude de l'histoire familiale* », et avait été réalisée par le concours de l'INED et de l'INSEE. Au sein de cette enquête, le volet linguistique comportait trois questions :

- *En quelles langues, dialectes ou « patois », vos parents vous parlaient-ils d'habitude quand vous étiez enfant, vers l'âge de 5 ans ? (*une réponse pour le père et une pour la mère)*
- *En quelles langues, dialectes ou « patois », parliez-vous à vos jeunes enfants, quand ils avaient 5 ans (ou leur parlez-vous maintenant s'ils sont plus jeunes) ?*

¹ Loi constitutionnelle n° 2008-724 du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la Ve République.

² Loi n° 2021-641 du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion.

³ Cerquiglini B. (1999), *Les langues de France. Rapport au ministre de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie et à la ministre de la Culture et de la Communication*, Paris, La Documentation française.

- *Et actuellement, vous arrive-t-il de discuter avec des proches (conjointe, parents, amis, collègues, commerçants...) dans d'autres langues que le français ?*⁴

L'échantillon exceptionnel de 445 000 personnes (avec un taux de réponse de 380 000 personnes), comportait uniquement des adultes vivant en France métropolitaine, dont les plus âgés étaient nés avant 1914. L'enquête avait ainsi montré que 26% des adultes de métropole avaient pour langue maternelle une autre langue que le français (en plus ou séparément de celui-ci). Ce pourcentage était lui-même découpé à part égale entre langues issues de l'immigration et les langues régionales ou frontalières. Au total sur les différentes questions, environ 6 700 intitulés de langues et dialectes avaient été déclarés, correspondant à près de 400 langues distinctes identifiées.⁵

L'Enquête Famille de 1999 est le dernier exemple en date d'une enquête linguistique de grande ampleur sur le territoire métropolitain français. Ce volet n'ayant jamais été reconduit par la suite, il est difficile d'élaborer des points de comparaison avec les autres enquêtes comportant des questions linguistiques qui ont été réalisées par la suite, du fait des différences d'échantillonnage, de méthodologie, ou encore d'élaboration des questionnaires. De plus, un grand nombre de ces enquêtes, quand elles existent, sont inconnues de la population et des pouvoirs publics : l'archivage, le passage aux technologies numériques, et la réforme des régions de 2016, sont d'autant de raisons qui ont favorisé la perte d'informations à différents niveaux. Enfin, la plupart des enquêtes publiques ne sont en réalité pas centrées sur les pratiques linguistiques ; elles ont d'autres sujets d'étude, et comportent à titre indicatif des questions linguistiques. Les données sur les langues de ces enquêtes n'ayant pas toujours été analysées par le monde de la recherche ou l'ont été partiellement, il est difficile pour le public, qu'il s'agisse des acteurs publics ou des citoyens, de connaître l'existence de ces informations.

De janvier à septembre 2023, j'ai travaillé comme ingénieure d'étude au sein de l'Observatoire des Pratiques Linguistiques de la Délégation à la Langue Française et aux Langues de France du Ministère de la Culture. Le but de ce travail était d'effectuer un recensement le plus complet possible des enquêtes quantitatives comportant des questions linguistiques, depuis l'enquête Famille de 1999 jusqu'à nos jours, afin de combler le manque d'informations sur les données linguistiques dans les vingt dernières années. Ce rapport présente les résultats du travail de recensement, et analyse plusieurs points afin de mettre en avant les questions et enjeux soulevés par les données linguistiques quantitatives.

⁴ Questionnaire de l'enquête Famille, partie « Etude de l'histoire familiale », bulletin anonyme destiné aux hommes.

⁵ F. Héran, A. Filhon, C. Deprez, « La dynamique des langues en France au fil du XXème siècle », *Populations & Sociétés*, No. 376, Institut National d'Etudes Démographiques, Février 2002.